

---

canadiennes ayant des succursales à l'étranger. Il doit être remarqué que certaines dispositions opérationnelles et des organismes sont avancées, telles que "agent de sécurité de la mission" et "instructions du Ministère". Les firmes sont encouragées à prendre des dispositions semblables.

Vous êtes invités à faire parvenir vos observations sur les sujets de cette brochure à la Direction de la Sécurité (ISS).